

dées par les congrégations religieuses ne leur rapportent rien. Ce sont, en effet, de grands bâtiments tels qu'il en faut pour loger des centaines de personnes, mais qui ne rapportent absolument que ses dépenses.

« Un grand bâtiment n'est pas, en lui-même une source de revenus, tout le monde le sait. Permettez-moi une comparaison. »

Vous voyez, messieurs, qu'en France comme ici, les grandes bâtisses ont le même effet sur certains esprits.

« Que diriez-vous, continue Mgr Freppel, d'un étranger — je parle d'un étranger, car un Français ne ferait pas ce raisonnement, — qui, en voyant le palais Bourbon, se livrerait à ce calcul : le palais Bourbon a une valeur immobilière de vingt millions ; par conséquent, à raison de 5 p. c. il doit rapporter à l'Etat un million par an. (Très bien à droite). Le palais Bourbon vaut au pays de beaux discours, quand ce sont mes collègues qui les font, et de bonnes lois, quand la passion ne s'en mêle pas aux dépens de la justice, mais du palais Bourbon, malgré sa grandeur et sa beauté, il ne tombe pas un centime dans la caisse de l'Etat.

« DIVERS MEMBRES A GAUCHE : — Le palais Bourbon sert au service public ! Comparaison n'est pas raison. »

« Mgr FREPPEL. — Comparaison n'est pas raison. Vous allez voir. Il en est de même de ces grands édifices qui nous semblent avoir fait une si vive impression sur plusieurs de nos collègues, et dont les congrégations religieuses ont besoin pour loger leur personnel. Tout y est dépenses, rien n'y est revenus, (Très bien, très bien ! à droite).

« Mgr FREPPEL. — Je prends, par exemple, les petites sœurs des pauvres, une de ces merveilleuses congrégations contre lesquelles vous montriez, l'autre jour, tant de préventions et d'animosité parce que vous ne les connaissez pas, une de ces merveilleuses congrégations qui font l'admiration du monde entier si elles n'excitent pas la vôtre. Eh bien, les petites sœurs des pauvres possèdent dans nos villes de France, près de cent maisons où elles donnent asile à vingt mille vieillards pauvres qui, sans elles, seraient, pour la plupart, à la charge des communes ou de l'Etat. Est-ce que vous iriez évaluer à 5 p. c. le revenus de ces immeubles gratuitement ouverts à la vieillesse et à la pauvreté ? »